



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 188/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'EPFA GUYANE ET LA CACL POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU TCSP DANS L'ÉCOQUARTIER HIBISCUS

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 30
Nombre de Procuration : 06
Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 36
Vote :
Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 3

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Monique AZER (visio) - Serge BAFAU, Conseiller - Julner BELIZAIRE - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (Visio) - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD (visio) - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Elaine JEAN - Farah KHAN, 7^{ème} Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOEMIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Dominique BERTON → **Procuration** à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Patrick LECANTE - Sandra TOCHIMARA → **Procuration** à Serge SMOCK - Seedna DELAR → **Procuration** à Daniel CASTOR

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Victor CASTOR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Serge FELIX - Teed GASPARD - Nestor GOVINDIN - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Corinne SIGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N°117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le jeudi 9 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité le lundi 13 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mercredi 15 décembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 188/2021/CACL** relatif à l'approbation de la convention entre l'EPFA Guyane et la CACL pour le financement des travaux du TCSP dans l'écoquartier Hibiscus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 188/2021/CACL** relatif à l'approbation de la convention entre l'EPFA Guyane et la CACL pour le financement des travaux du TCSP dans l'écoquartier Hibiscus.

APPROUVE la participation d'**un million d'euros (1 000 000 €)**, versée par l'EPFA Guyane à la CACL, dans le cadre du projet de TCSP dans l'écoquartier Hibiscus à Cayenne, pour la réalisation des travaux suivants :

- la réalisation du bassin de compensation des eaux pluviales
- la voie nouvelle de contournement.
-

APPROUVE la convention ci-annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 17 décembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Serge SMOCK